



**MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS**

Tél. : 04 68 83 17 64

Fax : 04 68 83 55 87

Email : contact@stjeanpladecorts.fr



CENTRE DE GESTION

03 MARS 2019

COURRIER

Saint-Jean-Pla-de-Corts, le

ARRETÉ
portant Avancement au grade
d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe
Mme DESOMBRE épouse CHOQUET Patricia

Le Maire de Saint-Jean Pla De Corts

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en date du 28 janvier 2019

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2019

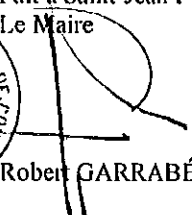
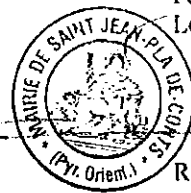
| Nom et Prénom | Situation actuelle Grade - échelon | Promouvable à la date du |
|-------------------------------------|--|------------------------------|
| DESOMBRE épouse CHOQUET Patricia | Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe - 8 ^{ème} échelon | 1 ^{er} janvier 2019 |

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au président du Centre de Gestion
- transmis au comptable de la collectivité
- notifié à l'intéressé.

Fait à Saint-Jean Pla De Corts, le 21 février 2019

Le Maire



Robert GARRABÉ

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le 21 FEV. 2019

Signature de l'agent :





Arrondissement de Cérét



Saint-Jean-Pla-de-Corts, le

**MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS**

Tél. : 04 68 83 17 64
Fax : 04 68 83 55 87
Email : contact@stjeanpladecorts.fr

ARRETÉ
portant Avancement au grade
d'agent de Maîtrise Principal de
M. ALONSO Yves

CENTRE DE GESTION
03 MARS 2019
COURRIER

Le Maire de Saint-Jean Pla De Corts
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
VU le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise,

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en date du 28 janvier 2019

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal est fixé comme suit pour l'année 2019

| Nom et Prénom | Situation actuelle Grade - échelon | Promouvable à la date du |
|---------------|--|----------------------------|
| ALONSO Yves | Agent de Maîtrise - 9 ^{ème} échelon | 1 ^{er} avril 2019 |

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis au président du Centre de Gestion
- transmis au comptable de la collectivité
- notifié à l'intéressé.

Fait à Saint-Jean Pla De Corts, le 21 février 2019
Le Maire



Robert GARRABÉ

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le 21 FEV. 2019

Signature de l'agent :